



Charte en 10 points de l'Enseignant Spécialisé chargé des Aides à Dominante Pédagogique (ES-ADP ex-Maître E)

Tout élève peut progresser.
L'ES-ADP peut favoriser ces progrès.

Qui est l'ES-ADP ?

C'est un enseignant spécialisé,
qui a suivi une formation diplômante,
en complément de sa formation initiale.

Membre de l'équipe RASED
(Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté),
aux côtés de l'ES-ADR et du psychologue EN.
Il est aussi membre des équipes d'écoles dans
lesquelles il intervient.

C'est un observateur spécialisé, une personne-ressource. Non chargé de classe,
il peut ainsi **prendre le recul nécessaire** pour rencontrer l'enfant, **analyser ses besoins**,
échanger avec les autres membres du RASED, l'enseignant, les parents
et des partenaires extérieurs professionnels.
Il propose une approche différente des difficultés rencontrées par l'élève. Cela permet à chacun
de leur donner une nouvelle signification et de recréer une dynamique en valorisant les réussites.

Comment travaille l'ES-ADP ?

Il aide les élèves
individuellement ou en groupe,
dans ou hors la classe,
toujours sur le temps
scolaire.

Il intervient **en prévention** pour éviter
que certaines difficultés ne s'installent.
Il intervient aussi **en re-médiation, en apprenant à l'élève**
à apprendre et à (se) comprendre : il l'aide à mettre du sens
sur les tâches scolaires, à développer des stratégies, à mobiliser ses
savoirs et ses capacités, à (re)prendre confiance en lui.

Avec qui travaille l'ES-ADP ?

Il élabore un projet d'aide spécialisée en
collaboration
avec l'enseignant de la classe.
Ils se rencontrent régulièrement
afin d'échanger sur la situation scolaire
des élèves, leur évolution et adapter
au mieux les actions mises en œuvre.

Il développe un
partenariat
avec les parents.
Il les rencontre afin de
les associer au projet
d'aide de leur enfant.

Avec l'accord des parents,
il **peut être amené à travailler**
en partenariat **avec des**
professionnels extérieurs à
l'école afin d'ajuster
ensemble l'accompagnement
proposé à l'enfant.

Il peut organiser l'aide à l'élève pendant quelques semaines, ou quelques mois.
Quand cela s'avère nécessaire, il **accompagne l'élève, ses parents,** sur plusieurs années scolaires.
Son travail s'inscrit dans le long terme.

Il dispose de temps institutionnalisés afin de travailler avec les autres membres du RASED, les
enseignants, les partenaires extérieurs et de rencontrer les parents.